

Aides énergie

L'U2P actualise ses tutoriels vidéos pour les chefs d'entreprise
Page 2

Étude

Les chefs d'entreprise de proximité insuffisamment informés sur les dispositifs d'aide face à la crise énergétique
Page 2

Partage de la valeur

Un projet de loi respectueux de l'accord national interprofessionnel
Page 3

Alternants

Un outil complet d'information sur l'aide à l'embauche pour les jeunes, les employeurs et les CFA
Page 3

Twitter : @U2P_france
Facebook : U2PFrance
Youtube : U2P France

Abonnez-vous aux actualités de l'U2P sur u2p-france.fr, rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P »

Rencontre avec la Première ministre : l'U2P souhaite engager les négociations en veillant à la prise en compte des entreprises à taille humaine

Après les représentants des organisations syndicales de salariés et des deux autres organisations patronales, le Vice-Président de l'U2P en charge du dialogue social, Jean-Christophe Repon, a rencontré la Première ministre le 23 mai au soir.

Le représentant de l'U2P a rappelé qu'en dépit des tensions sociales, les partenaires sociaux sont parvenus à s'entendre sur trois accords depuis le début de l'année : l'accord national interprofessionnel du 11 février relatif au partage de la valeur, celui du 11 avril sur le dialogue social et la transition écologique et celui du 15 mai relatif à la branche accident du travail-maladie professionnelle.

Il s'est également félicité de l'engagement du Gouvernement à transposer fidèlement ces accords dans la loi quand ce sera nécessaire et a salué la confirmation par Elisabeth Borne que la prime de partage de la valeur serait bien exonérée de cotisations et contributions sociales et d'impôt pour les salariés des entreprises de moins de cinquante personnes. Concernant l'agenda social des prochains mois, l'U2P a donné son accord pour travailler sur les évolutions de carrière et les reconversions professionnelles, la prévention de l'usure professionnelle, le développement de l'emploi des seniors, l'amélioration des conditions de travail, et sur la gestion du temps de travail.



Jean-Christophe Repon serre la main d'Élisabeth Borne en présence de Pierre Burban, Secrétaire général de l'U2P.

L'U2P a également souhaité que le Gouvernement saisisse les partenaires sociaux afin qu'ils engagent une négociation sur les règles d'indemnisation des demandeurs d'emploi, les dispositions actuelles prenant fin au 31 décembre 2023. Jean-Christophe Repon a en outre attiré l'attention de la Première ministre sur les suites de la réforme des retraites en rappelant que la modification de l'assiette sociale des travailleurs indépendants et la revalorisation des petites pensions restaient à mener pour être applicables au 1^{er} janvier 2024. Pour finir le représentant de

l'U2P a mis sur la table la question de la représentativité patronale. La façon actuelle de mesurer la représentativité des organisations professionnelles aboutit au fait que la négociation est aujourd'hui monopolisée par les représentants des grandes entreprises. Comptant sur l'issue des travaux en cours de la mission flash confiée aux députés Didier Le Gac et Hadrien Clouet sur ce sujet, il a appelé la Première ministre à faire évoluer les règles afin de donner aux représentants des petites entreprises leur juste place dans la négociation collective. ●

Les chefs d'entreprise de proximité insuffisamment informés sur les dispositifs d'aide face à la crise énergétique

Au premier trimestre, Xerfi-Spécific a réalisé pour l'U2P une étude visant à dresser un état des lieux de l'accès des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux aux dispositifs d'accompagnement face à la hausse des coûts de l'énergie. Près d'un quart d'entre eux citent l'U2P ou leur organisation professionnelle comme source d'information sur ces dispositifs, devant le Gouvernement.

Parmi les principaux enseignements de cette enquête, il ressort que 62 % des chefs d'entreprise de proximité ont été informés des dispositifs d'aide pour faire face à la crise énergétique.

Si les médias demeurent la première source d'information des chefs d'entreprise de proximité, l'U2P et l'organisation professionnelle sont également citées par un quart d'entre eux, devant le Gouvernement, dont l'U2P déplore le manque d'information et de pédagogie sur les mesures de soutien face à la crise.

Les trois quarts des chefs d'entreprise de proximité déclarent ainsi n'avoir bénéficié

d'aucun dispositif d'aide. Parmi eux, la moitié déclare n'en avoir pas eu besoin, et près de 12 % déclarent ne pas avoir été informés de leur existence.

Pour le quart restant, les dispositifs les plus plébiscités sont le bouclier tarifaire, qui concerne 13 % d'entre eux contre 3% seulement pour l'amortisseur électricité (destiné aux PME-TPE disposant d'une puissance installée supérieure à 36 kVA) et 1 % pour le guichet gaz-électricité (destiné aux entreprises dont les achats de gaz et/ou d'électricité atteignent au moins 3 % du chiffre d'affaires 2021).

À la lumière de ces enseigne-



JuanCarlos / Adobe Stock

ments, l'U2P juge indispensable que le gouvernement communique plus largement et plus efficacement sur les dispositifs de soutien mis en œuvre. L'U2P va poursuivre le travail de pédagogie engagé, notamment avec des tutoriels vi-

déos, et va continuer de mobiliser ses organisations membres, leurs organisations affiliées et le réseau des U2P territoriales pour épauler les chefs d'entreprise de proximité face à la hausse des coûts de l'énergie. ●

Aides énergie : l'U2P actualise ses tutoriels vidéos pour les chefs d'entreprise

Dès les prémices de la crise liée à la hausse des coûts de l'énergie, l'U2P a alerté le gouvernement et sollicité des dispositifs d'accompagnement adaptés aux TPE et PME, en s'appuyant sur des cas concrets d'entreprises en difficultés.

En réponse, le gouvernement a mis en œuvre des mesures d'accompagnement qui doivent permettre d'amortir le choc de cette crise énergétique.

Mais ces dispositifs demeurent trop méconnus et certains s'accompagnent d'une relative complexité, ce d'autant que le sujet est technique.

C'est pourquoi l'U2P, en collaboration avec le ministère de l'Économie et des Finances et le ministère en charge des PME, et grâce à l'appui de la



Aleksey Shurov / Adobe Stock

DGFIP, a réalisé des tutoriels vidéos à destination des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux.

Bouclier tarifaire, amortisseur électricité ou encore guichet aides gaz-électricité sont ainsi passés au crible, avec une ex-

plication claire et détaillée des bénéficiaires et des démarches à accomplir pour en bénéficier. L'U2P a actualisé ces vidéos début mai pour refléter les dernières évolutions touchant les dispositifs d'accompagnement.

À travers ces tutoriels, l'U2P poursuit le travail engagé aux côtés des chefs d'entreprise de proximité pour surmonter les difficultés liées à la flambée des prix de l'énergie.

Retrouvez-les dès à présent sur u2p-tv.fr et sur la chaîne YouTube de l'U2P. ●

Partage de la valeur : un projet de loi respectueux de l'accord national interprofessionnel

Le projet de loi « portant transposition de l'accord national interprofessionnel relatif au partage de la valeur au sein de l'entreprise » a été présenté en Conseil des ministres le 24 mai dernier.

Ce projet de loi vise à transposer l'accord national interprofessionnel (ANI) conclu entre les partenaires sociaux le 10 février dernier, pour les mesures qui relèvent du niveau législatif.

Il comporte 15 articles répartis en 4 axes : renforcer le dialogue social sur les classifications des emplois ; faciliter la généralisation des dispositifs de partage de la valeur ; simplifier la mise en place de dispositifs de partage de la valeur ; et enfin développer l'actionnariat salarié.

L'U2P constate que ce projet de loi reprend pour une large part le contenu de l'accord national interprofessionnel, et se montre respectueux de l'esprit des dispositions portées par les partenaires sociaux, conformément aux engagements pris par le Président de la République et la



Assemblée nationale

Première ministre en faveur du dialogue social.

L'accord national interprofessionnel du 10 février est en effet le fruit d'un dialogue social mûr, mené dans un esprit de responsabilité, afin de mieux associer les salariés aux performances de l'entreprise en tenant compte de

situations très disparates. De fait, la grande majorité des TPE et PME voient leurs marges fondre sous les coups de l'inflation et de la flambée des prix de l'énergie.

L'U2P a ainsi fait en sorte que la prime de partage de la valeur soit confirmée par l'accord, et se félicite qu'elle

soit pérennisée au moins jusqu'au 31 décembre 2026 dans le projet de loi.

Défisicalisée, désocialisée, cette prime est laissée à l'appréciation de l'employeur qui peut la distribuer si la santé de l'entreprise le permet.

« C'est le meilleur outil entre les mains des chefs de petites entreprises pour associer les salariés aux performances de l'entreprise », juge Jean-Christophe Repon, Vice-Président de l'U2P et chef de file dans la négociation relative au partage de la valeur. Plus largement, la priorité était d'éviter que de nouvelles contraintes ou charges financières ne s'imposent aux entreprises dans ce contexte dégradé.

L'U2P sera mobilisée tout au long du parcours législatif de ce projet de loi, avec le même esprit constructif. ●

Aide à l'embauche d'alternants : un outil d'information complet au service des jeunes, des employeurs et des CFA

Au plus fort de la crise sanitaire, l'U2P avait obtenu du Gouvernement un accompagnement pour les entreprises recrutant des alternants, afin de soutenir leurs efforts de formation et de préparer des compétences d'avenir. Parallèlement, le ministère du Travail avait mis en ligne une foire aux questions à destination des jeunes, des CFA et des entreprises. Cet outil d'information complet et détaillé reflète désormais les derniers changements intervenus sur ces différents dispositifs.

Parmi les principales évolutions, un décret du 30 décembre 2022 prévoit désormais une aide unique de 6 000 euros pour les employeurs, versée la première année de formation sans condition d'âge du signataire pour les contrats d'apprentissage et jusqu'à 29 ans révolus pour les contrats de professionnalisation.

Cette aide doit également être prolongée jusqu'à la fin du quinquennat, en 2027, conformément aux annonces du Président de la République. L'U2P se montrera vigilante à ce que le décret soit effectivement modifié en ce sens.

Retrouvez la foire aux questions du ministère du Travail sur travail-emploi.gouv.fr. ●



auremar / Adobe Stock

Les Brèves

Bouclier tarifaire : un délai supplémentaire pour transmettre les attestations. Par décret, les dates limites pour transmettre aux fournisseurs d'énergie l'attestation d'éligibilité au bouclier tarifaire et à l'amortisseur électricité ont été décalées. Les très petites entreprises éligibles à ces deux dispositifs ont désormais jusqu'au 30 juin 2023, ou au plus tard un mois après la prise d'effet de leur contrat si celle-ci est postérieure au 31 mai 2023, pour transmettre l'attestation. Un modèle d'attestation est mis à la disposition des chefs d'entreprise sur economie.gouv.fr.

Un nouveau président à la tête de l'U2P Occitanie. À la suite du départ pour raison de santé de Patrick Puel, Pierre Azemar a été désigné nouveau président de l'U2P Occitanie. Âgé de 39 ans, Pierre Azemar est artisan boucher à Rodez, où il a ouvert son entreprise en 2011. Il a notamment participé à la création de l'association des jeunes bouchers aveyronnais afin de promouvoir le métier auprès des jeunes et répondre aux besoins en recrutement des artisans, et il s'est investi de 2013 à 2019 dans la représentation de ses pairs à la présidence du Syndicat des Bouchers Aveyronnais. Il a également accédé à la Vice-Présidence de la CMA de l'Aveyron en 2016, et à la Présidence en 2021. « *Dans la continuité des actions portées par Patrick*

Puel, je souhaite m'impliquer pour que les entrepreneurs de l'U2P soient écoutés et surtout entendus », a notamment déclaré le Président nouvellement élu. L'U2P salue son parcours au service des entreprises de proximité, le félicite pour son élection et lui souhaite plein succès dans son mandat.

Réussir l'installation de son commerce en milieu rural : une nouvelle émission #MétiersDuGoût sur CGAD TV. La CGAD (alimentation en détail et hôtellerie-restauration, membre de l'U2P) a lancé en septembre dernier sa Web TV avec l'émission #Métiers-DuGoût. Le dernier épisode met à l'honneur le commerce en milieu rural, avec le témoignage d'un couple de professionnels auvergnats, et s'intéresse aux meilleurs moyens de développer son chiffre d'affaires avec Internet. Une émission à retrouver sur www.cgadtv.fr.

Les créations d'entreprise à la hausse. En avril 2023, le nombre total de créations d'entreprises tous types d'entreprises confondus a augmenté de 3,7 % sur un mois. Une hausse due à la fois aux immatriculations de micro-entrepreneurs (+4,9 %) et aux créations d'entreprises classiques (+1,7 %). Plus de 90 000 entreprises ont ainsi été créées au mois d'avril, dont un tiers sont des entreprises classiques. ●

Sur les réseaux sociaux

Les activités de #proximité continuent de gagner en attractivité, notamment auprès des candidats à une seconde carrière. Une bonne nouvelle pour nos secteurs et une solution supplémentaire face aux pénuries de personnel.

@U2P_FRANCE — TWITTER — 30 MAI 2023

L'Agenda

23 mai

Réunion du Conseil national de l'U2P.

Entretien du Vice-Président Jean-Christophe Repon et du Secrétaire général de l'U2P avec la Première Ministre, Élisabeth Borne.

24 mai

Audition du Secrétaire général de l'U2P à l'Assemblée nationale par le groupe Liot, sur la réforme des retraites.

30 mai

Participation du Président de l'U2P à la présentation de la nouvelle stratégie du Gouvernement en faveur des métiers d'art, en présence de Rima Abdul-Malak, ministre de la Culture, et Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

1^{er} juin

Réunion du Conseil exécutif de l'U2P.

5 juin

Participation du Vice-Président de l'U2P Michel PICON à la restitution nationale du Conseil National de la Refondation pour le Logement.

15 juin

Réunion du Conseil exécutif de l'U2P.



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1^{er} juin 2023

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Dominique Métayer | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises
du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale
de l'Alimentation
en Détail

CNAMS

Confédération Nationale
de l'Artisanat des Métiers
et des Services

UNAPL

Union Nationale
des Professions
Libérales

CNATP

Chambre Nationale des
Artisans des Travaux Publics
et du Paysage